

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

## Inspection générale de l'environnement et du développement durable

### **Arrêté du 9 janvier 2024 portant désignation de présidents de missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe)**

NOR : TREV2334418A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 9 janvier 2024,

M. Hugues DOLLAT, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région Bourgogne-Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Raynald VALLÉE, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région Guadeloupe au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Raynald VALLÉE, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région Martinique, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Raynald VALLÉE, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la Collectivité de Saint-Martin, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Raynald VALLÉE, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Didier KRUGER, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région Guyane, à compter du 15 février 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Didier KRUGER, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné membre et président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région La Réunion, à compter du 15 février 2024, pour une durée de 3 ans.

M. Didier KRUGER, inspecteur général de groupe 1 de l'environnement et du développement durable est désigné membre et président de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable de la région Mayotte, à compter du 15 février 2024, pour une durée de 3 ans.